

Banque Extérieure d'Algérie



بنك الجزائر الخارجي

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES SOCIAUX
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

CHIKHI Mohand Larbi Ikram
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Tableau EC N° 121, CAC N° 255
Agrément N° 178/MF/CNC/2016 du 20/10/2016

BENHAMMOU Mohamed Salah
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Tableau EC N° 56, CAC N° 79
Agrément N° 132/MF/CNC/2016 du 20/10/2016

RAPPORT DE CERTIFICATION

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- ⇒ Le contrôle des états financiers de BEA SPA, comprenant le bilan et le hors bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- ⇒ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- ⇒ Les rapports spéciaux prévus la réglementation en vigueur.

Les états financiers, dont le total net du bilan est de 3 262 369 201 869,98 DZD et le résultat net bénéficiaire est de 62 548 353 013,24 DZD, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 14 mai 2020.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels:

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration conformément à l'article 27 de la loi 07-11 du 25 novembre 2007, portant système comptable financier. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies ou d'erreurs significatives, le choix et l'application de règles d'évaluation et de comptabilisation réglementaires et appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances propres à l'exercice, à la banque et à chaque poste comptable.

Responsabilité des commissaires aux comptes:

La responsabilité des commissaires aux comptes est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels, fondée sur la base des résultats des contrôles qu'ils doivent effectuer conformément aux dispositions légales et réglementaires et selon les normes d'audit applicables en Algérie.

Ces normes d'audit requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, il est précisé que le contrôle prévu par les normes d'audit est effectué par des

sondages opérés sur les opérations et événements de l'exercice 2019 et ne saurait être un contrôle exhaustif.

Ainsi et afin de recueillir les éléments probants, concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels –objet de réserves– contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous avons défini une démarche de contrôle appropriée aux circonstances et tenant compte notamment de l'état du système d'information comptable en vigueur au niveau de la Banque pour l'élaboration et la présentation sincère de ses comptes annuels et d'un seuil de signification en rapport avec l'importance des soldes des comptes et des événements traités par la Banque durant l'exercice 2019. Nos rapports ont été réalisés conformément au Décret exécutif N° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission, et de l'Arrêté du 24 juin 2013 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant de s'assurer que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives et constituant une base raisonnable à l'expression de notre opinion sur les comptes annuels.

Un audit consiste à examiner par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste à apprécier les principes comptables admis, par référence au système comptable financier (SCF) et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi qu'à apprécié leur présentation d'ensemble.

Sous réserves des remarques et observations figurant tant sur la synthèse qu'à travers les commentaires des comptes, et au regard des règles et principes comptables en vigueur, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BEA SPA, sont dans tous leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de la société au 31 décembre 2019.

Les Commissaires aux Comptes

M.S. BENHAMMOU


M.S. BENHAMMOU
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

MLI CHIKHI


CHIKHI MOHAND LARBI IKRAM
EXPERT COMPTABLE
COMMISAIRES AUX COMPTES
Coopérative Errahma
Résidence Ennassim N°11
Draria - Alger
Tél: (213) 023.26.82.17
Fax: (213) 023.26.82.17